

## Conseil d'administration Séance du 13 octobre 2023

### Délibération n°58 -2023 Tarifs « Grand public » 2023/2024 : Nouveau tarif étudiant·e dans le cadre du partenariat ésam / Université de Caen

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

Dans le cadre d'un partenariat entre l'ésam Caen/Cherbourg et le Service Universitaire de l'Action Culturelle (SUAC) de l'Université Caen Normandie, les étudiant·es pourront s'inscrire à l'un des ateliers hebdomadaires de pratique artistique Grand Public de l'ésam au tarif de 87€, sur présentation de leur Léocarte et dans la limite des places disponibles.

Ce tarif, qui sera applicable à compter de la rentrée académique 2023-2024, correspond à 50% du tarif « étudiant·e de moins de 25 ans » instauré par la délibération n°41-2023 de la séance du 14 avril 2023 du Conseil d'administration de l'ésam Caen/Cherbourg.

Pour chaque inscription, l'étudiant·e versera à l'ésam Caen/Cherbourg 87€ et le SUAC versera 87€ à l'ésam, selon des modalités qui seront définies dans la convention de partenariat actuellement en cours d'élaboration.

Les 4 tranches d'exonération en fonction du quotient familial pour les foyers non-imposables ne s'appliqueront pas pour ce nouveau tarif.

Désignation	Propositions Tarifs 2023/2024
<b>Ateliers d'initiation à la pratique artistique</b>	
<b>Adultes</b>	
	<i>pour un cours</i> 349,00 €
<i>à partir du 2ème cours et/ou du 2e membre d'un même foyer ou étudiant de moins de 25 ans</i>	174,00 €
<i>Tarif étudiant-e/partenariat SUAC</i>	87,00 €
<i>participation consommables ateliers gravure/lithographie</i>	65,00 €
<i>participation consommables ateliers photo argentique</i>	10,00 €
<b>Adolescent 14-16 ans et 16-18 ans</b>	
	<i>pour le 1er cours</i> 109,00 €
<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème enfant</i>	55,00 €
	<i>pour un cours adolescents/adultes</i> 136,00 €
<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème membre d'un même foyer</i>	68,00 €
<b>Enfants 8-10 ans et 11-13 ans</b>	
	<i>pour le 1er cours</i> 84,00 €
<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème enfant</i>	42,00 €
<b>Enfants 6-7 ans</b>	
	<i>pour le 1er cours</i> 60,00 €
<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème enfant</i>	31,00 €
<b>Frais de dossier</b>	
<i>Les droits d'inscription des stages et des ateliers hebdomadaires "jeune public" et "public adulte" incluent un montant forfaitaire de frais de dossier par inscription non-remboursable de 10 €</i>	10,00 €
<b>Stages Sites de Caen et Cherbourg</b>	
<b>Arts plastiques pour adultes (taux horaire)</b>	5,70 €
<b>Arts plastiques pour enfants (taux horaire)</b>	4,00 €
<b>Arts plastiques 1 enfant/1 adulte (taux horaire)</b>	3,50 €
<b>Stage intensif préparatoire aux concours d'entrée</b>	60€ par jour
<b>Heure formation professeur stagiaire/formation continue/Partenariats</b>	60,00 €

**DÉLIBÉRATION**

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

**Approuve** la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2023/2024,

**Autorise** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

Vote : à l'unanimité des voix

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20231016-Delib58-2023-DE  
Date de télétransmission : 16/10/2023  
Date de réception préfecture : 16/10/2023